

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/32

<p>Date Convocation 19/02/2026</p> <p>Date Affichage 19/02/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	06	- absents	04	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 6 : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>ABSENTS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	06								
- absents	04								

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVEE 2025 SUR BUDGET 2026

Rapporteur : Brigitte GIGOU

Pour mémoire, le montant de la participation communale au fonctionnement des écoles privées pour l'année 2024 fut :

*Pour les élèves (58) de l'école élémentaire Notre Dame : 430.43€ par élève accueilli

*Pour les élèves (44) de l'école maternelle Notre Dame : 1863.90€ par élève accueilli

Soit un montant total pour l'année 2024 (sur le budget 2025) de : 106 976,43 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat d'association signé entre l'état et la direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique le 21 août 1986, et les différents avenants s'y rapportant.

Considérant que le coût d'un élève de maternelle de l'école du Ponant (école publique de référence) a été pour l'année 2025 de 1 871.23 € (hors dépenses fournitures administratives et pédagogiques),

Considérant que le coût d'un élève d'élémentaire de l'école du Ponant (école publique de référence) a été pour l'année 2025 de 440.48 € (hors dépenses fournitures administratives et pédagogiques)

Considérant que les effectifs de l'ensemble Notre Dame du Port à la rentrée de septembre 2025 sont de 30 enfants en maternelles, répartis dans deux classes et 66 enfants d'élémentaires répartis dans trois classes,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (23 POUR) :

- ♦ **FIXE** le montant de la participation communale au fonctionnement des écoles privées pour 2025 sur le budget 2026 de la manière suivante :
 - Pour les élèves (66) de l'école élémentaire Notre Dame : 440.48 € par élève accueilli
 - Pour les élèves (30) de l'école maternelle Notre Dame : 1871.23 € par élève accueilli

Soit un montant total pour l'année 2025 de 85 208,42 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU